



COMMUNE de VEZELS-ROUSSY
15130 VEZELS-ROUSSY
mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 Mars 2023
PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, Mmes, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie, BOLLAERT Maryse

Présents : 8

Absents excusés : Mmes, LESCURE Céline (qui a donné pouvoir à Jacques ROUMANIOL) et PEPIN Monique (qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN) et Mr MAX Pablo

Désignation du secrétaire de séance : Mr CAPREDON Jean-Baptiste

Approbation du pv de la séance du 12 janvier 2023 : le PV est adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS

1. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est demandé au collectivité de voter les taux des taxes local. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 12,08 %

TFPB : 44,89 %

TFPNB : 111,13 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le maintien des taux pour l'année 2023.

2. FCS 2023

La commune de Vezeles-Roussy doit confirmer l'inscription, au titre du FCS 2023, du projet de renforcement et assainissement de la voirie communal tranche 2, dont le coût est estimé à 98 207 € (dépense subventionnable de 50 000 €.) est financé comme ci-après :

Plan de financement :

FCS 2023 : 10 000 € (sur une dépense subventionnable de 50 000 €)

DETR : 40 000 € (demande en attente de réponse)

Autofinancement : 48 207 €

Coût total : 98 207 €

Le conseil municipal après en avoir délibérée, décide de confirmer à Mr le Président du Conseil Départemental l'inscription, au titre du FCS 2023, du projet de renforcement et assainissement de la voirie communal tranche 2, dont le coût est estimé à 100 000 € (dépense subventionnable de 50 000 €)

3. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Etudié article par article en parfaite concordance avec Mme le Triguel Géraldine de conseillère aux décideurs locaux, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité des membres présents et laisse apparaître un excédent de 128 283.51€ en section de fonctionnement et d'un déficit de 39 349 € en section d'investissement.

L'excédent reporté de 2021 s'élève à 66 622€ en fonctionnement.

L'excédent reporté de 2021 s'élève à 166142.56 € en investissement

En recettes les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à 150 000 €

En dépenses les restes à réaliser s'élèvent à 46 600 € et représentent des travaux non totalement réalisés pour, le gîte...

L'excédent de résultat de fonctionnement reporté est de 128 283.21 € en 2023.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du maire. Le conseil municipal DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFAIRES DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX DU GÎTE

La pose de la cuisine devrait être faite courant avril.

Il reste encore des travaux extérieurs à terminer.

La table et Les bancs de la pièce à vivre sont prêts.

Des devis pour le garage à vélo ont été demandés afin de l'équiper en petit matériel de réparation.

Les travaux d'électricité sont terminés.

Pour le nom du gîte une consultation aux habitants va être demandée sous forme de coupon réponse à retourner à la mairie avant le 15 avril 2023.

LOGEMENTS

Les travaux sont terminés. Une annonce de mise en location va être publiée sur le bon coin et le tarif du loyer est fixé à 290€.

EGLISE

Mr le Maire informe que les travaux de rénovation du plancher sont en cours.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 avril 2023 à 20h30.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc TOURLAN

JB Capredon
Le secrétaire